

Compte rendu du CTL du 26 avril 2013

1^{ère} partie

Budget

Approbation du règlement intérieur du CTL

Création de l'hôpital de Saint-Palais

Réorganisation du SIP-SIE d'Orthez

Modification d'horaires d'ouverture

En liminaire, la CGT a dénoncé les conditions d'accueil en cette période sensible de campagne Impôt sur le Revenu : manque de personnel et réduction des permanences en faveur des trésoreries et des mairies, dû à la politique de suppression d'emploi, et contribuables en grande difficulté, dans cette période de hausse du chômage et d'austérité.

La fatigue se ressent !

Nous ajouterons qu'à l'heure où est rédigé ce compte rendu, les conditions de travail de bon nombre d'agents sont, de plus, dégradées par les conditions climatiques, alors que le chauffage a été coupé... 10-15° dans les bureaux ! Les manteaux ressurgissent ainsi que les chauffages d'appoint « sauvages » coûteux et dangereux !

La solution de couper le chauffage sans discernement n'est pas la meilleure : que ce soit pour la qualité du travail effectué ou pour les « fausses » économies

Nous demandons donc à la Direction Locale de ne pas en rester au principe de restrictions budgétaires à tout va et de faire rallumer rapidement les chauffages pour que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions.



La CGT a également dénoncé l'envoi, peu élégant, de la note expliquant aux agents que leurs obligations déclaratives et contributives seront vérifiées tous les ans et que leurs dossiers feraient l'objet d'un contrôle sur pièces systématique tous les 5 ans. Il convient de rappeler que si les agents ont des obligations, ils ont aussi des droits... et qu'ils ne sont pas des truands !... La CGT a demandé une certaine souplesse dans ces contrôles et donc, qu'une procédure ne soit enclenchée qu'en cas de réel problème. Cette position ne semble pas partagée par tous toutefois ... A suivre...

Budget

La CGT a indiqué que les documents fournis l'étaient a minima et qu'ils avaient été établis, à n'en pas douter au vu de leur piètre qualité, à la va-vite !

Au vu du peu d'informations communiqués et dès lors qu'il était impossible de discuter du budget, l'ensemble des organisations syndicales a voté CONTRE.

Un nouveau CTL sera convoqué sur le sujet le 30 mai 2013.

Approbation du règlement intérieur du CTL

Le règlement type déterminant le fonctionnement des comités techniques locaux a été élaboré au plan national. Les élus de la CGT Finances Publiques 64 n'ont pas d'observations majeures à formuler. Ils regrettent toutefois que des pratiques adoptées dans le département pour faciliter leur travail ne puissent être actées dans le règlement local (par exemple, l'envoi « papier » des documents préparatoires adressé aux titulaires et non pas seulement sous la forme dématérialisée, ou encore la simplification des modalités de remplacement d'un élu titulaire par son suppléant...). Le texte proposé n'est, paraît-il, pas amendable (il est beau le dialogue social !), raison pour laquelle les représentants CGT ont décidé de ne pas participer au vote.

Création de l'établissement public de santé communal de Saint-Palais

La polyclinique à statut privé « Sokorri », à Saint Palais, a déposé le bilan suite à de sérieuses difficultés financières. Afin de maintenir l'offre de soins existante, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a pris l'initiative d'autoriser, sur le site, la création d'un établissement hospitalier public.

Cette création a été présentée au CTL car un comptable doit être désigné : la DDFiP64 a ainsi proposé que le poste comptable de rattachement soit la Trésorerie Principale de Bayonne Centre Hospitalier.

La direction départementale des Finances Publiques n'a ainsi pas retenu l'option de confier la gestion de l'établissement à la trésorerie de Saint Palais ; il est vrai que sans moyens supplémentaires, pour un poste qui souffre déjà d'un déficit d'emploi chronique depuis des années, cela s'apparenterait à une mission difficilement surmontable (sans parler du manque de performance avéré d'Hélios en matière de recouvrement des créances hospitalières).

La CGT ne peut souscrire, dans son principe, à la décision prise. En effet, le choix de la trésorerie de Bayonne CH est celui de la spécialisation plutôt que celui de la proximité.

La décision prise ne manquera pas d'alimenter les réflexions menées par la Direction Générale sur la spécialisation du réseau hospitalier ; la concentration de la gestion de ce réseau sur 1 ou 2 postes par département auraient des conséquences considérables pour les trésoreries mixtes qui actuellement gèrent un établissement public de santé (dans le 64 : Orthez, Oloron, Mauléon, Pontacq) comme pour les usagers de ces structures hospitalières de proximité.

Et oui, comment ne pas penser aux nouvelles suppressions d'emplois... et aux futures suppressions de trésoreries que cela sous-tend...

Réorganisation du SIP-SIE d'Orthez

La Direction a décidé de restructurer les 2 SAID en un seul secteur afin « d'optimiser son fonctionnement » (comprenez : afin de pallier les suppressions d'emplois !!).

La CGT ne peut cautionner les solutions palliatives qui se multiplient et accompagne le lent déclin du service public.

Elle rappelle de plus son opposition à toute « démarche stratégique » visant à tenter d'associer les personnels et les syndicats à l'accompagnement des réformes non désirées, à la destruction des emplois et à la casse du service public.

Nous avons donc voté CONTRE.

Modification d'horaires d'ouverture au public (Trésoreries d'Hendaye et Ustaritz, SIP-SIE et Trésorerie d'Oloron-Sainte-Marie)

Les demandes de réduction des horaires d'ouverture au public se multiplient au fil des CTL. Une façon d'adapter le service public à la baisse des moyens nécessaires pour permettre d'exercer les missions.

La CGT comprend les difficultés des agents des postes qui connaissent une perte d'emploi, mais malheureusement les problèmes ne se règlent pas en fermant les guichets ou en restreignant l'accès téléphonique.

C'est pourquoi les élus de la CGT se sont abstenus sur les demandes des agents d'Ustaritz (fermetures les mardi et vendredi après midi avec restrictions téléphoniques) et d'Hendaye (fermetures les mercredi et vendredi après midi ; à la demande de M NESA, la fermeture initialement prévue le vendredi matin n'a pas été acceptée).

Par contre, la modification des horaires du SIP-SIE et de la trésorerie d'Oloron a été approuvée à l'unanimité des membres du CTL. En effet, elle n'impacte pas la durée antérieure d'ouverture au public et met en cohérence les horaires des services concernés qui possèdent désormais un point d'entrée commun.

A suivre, une 2ème partie sur les sujets abordés en questions diverses (notation, réinstallation de la trésorerie d'Anglet, problèmes de parkings...)